



Circulaire n°3618

## Circulaire

aux administrations communales et  
aux syndicats de communes

**Objet : Examens d'admissibilité aux fonctions des différentes carrières  
du secteur communal – Organisation de la prochaine session.**

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part des dates auxquelles seront organisés les prochains examens d'admissibilité.

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux, les dates de chaque examen d'admissibilité sont publiées par le Ministère de l'Intérieur trois mois avant le jour fixé pour l'examen visé.

Je tiens à préciser que le règlement grand-ducal du 15 juin 2018, modifiant le règlement grand-ducal du 20 décembre 1990 précité, a principalement modifié les dispositions concernant les examens d'admissibilité tout en tenant compte des modifications intervenues au niveau de la réglementation relative aux traitements des fonctionnaires communaux en ce qui concerne notamment le regroupement des carrières en catégories, groupes et sous-groupes de traitement.

Ont ainsi été revues les conditions d'études déterminant l'accès aux fonctions d'un groupe de traitement déterminé ainsi que les programmes des examens d'admissibilité y relatifs. Pour autant que possible, les dispositions ont été rapprochées des dispositions du secteur étatique tout en tenant compte des fonctions spécifiques du secteur communal.

Les administrations communales et syndicats de communes désirant admettre à un emploi vacant également des candidats ne disposant pas d'un certificat de réussite à l'examen visé, sont priées de remettre les dossiers de candidature à la cellule de recrutement du Ministère de l'Intérieur au moins six semaines avant la date de l'examen. Les candidatures qui parviendront à la cellule de recrutement après ce délai ne pourront pas être prises en considération. En même temps, un fichier Excel reprenant les noms, numéros d'identification et adresses des candidats est à envoyer par e-mail à l'adresse [examen.formation@mi.etat.lu](mailto:examen.formation@mi.etat.lu).

Les examens d'admissibilité dans les carrières D1 – artisan, C1 – sous-groupe technique (expéditionnaire technique), B1 – sous-groupe technique (chargé technique), A2 – sous-groupe administratif, scientifique et technique et à attributions particulières (dont secrétaire, secrétaire-rédacteur et receveur) et A1 - sous-groupe administratif (attaché) seront organisés en novembre 2018 :

Carrière	Date de l'examen d'admissibilité	Délai d'introduction des dossiers
<b>D1 – artisan</b> (*)	8 novembre 2018	27 septembre 2018
<b>C1 – expéditionnaire technique</b> (*)	6 novembre 2018	25 septembre 2018
<b>B1 – chargé technique</b> (*)	13 novembre 2018	2 octobre 2018
<b>A2 -gestionnaire, chargé de gestion, secrétaire, secrétaire-rédacteur et receveur</b>	14 et 15 novembre 2018	3 octobre 2018
<b>A1 - attaché</b>	28 et 29 novembre 2018	17 octobre 2018

(\*) Pour ce qui est des carrières D1 – artisan, C1 – sous-groupe technique (expéditionnaire technique) et B1 – sous-groupe technique (chargé technique), l'examen d'admissibilité organisé par le Ministère de l'Intérieur ne s'adresse qu'aux candidats détenteurs d'un diplôme dans les branches suivantes: génie civil et bâtiments; électrotechnique; mécanique et automobile; informatique. D'autres spécialités peuvent être demandées par les administrations communales et syndicats de communes en cas de besoin.

Pour des raisons d'organisation et de logistique, les autres examens d'admissibilité seront organisés en janvier 2019 :

Carrière	Date de l'examen d'admissibilité	Délai d'introduction des dossiers
<b>D2 – agent municipal</b>	22 janvier 2019	11 décembre 2018
<b>D1 – agent de transport</b>	25 janvier 2019	14 décembre 2018
<b>C1 – expéditionnaire administratif</b>	24 janvier 2019	13 décembre 2018
<b>B1 – rédacteur</b>	23 janvier 2019	12 décembre 2018

La cellule de recrutement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Personne de contact :	Tél. :	e-mail :
Mme Marie-Paule PARISOT	247 84 619	<a href="mailto:marie-paule.parisot@mi.etat.lu">marie-paule.parisot@mi.etat.lu</a>
M. Jean-Claude BECK	247 84 614	<a href="mailto:jean-claude.beck@mi.etat.lu">jean-claude.beck@mi.etat.lu</a>
M. Christian COOS	247 84 620	<a href="mailto:christian.coos@mi.etat.lu">christian.coos@mi.etat.lu</a>
M. Frank KIMMER	247 84 627	<a href="mailto:frank.kimmer@mi.etat.lu">frank.kimmer@mi.etat.lu</a>
Mme Cristina MOREIRA	247 84 657	<a href="mailto:cristina.moreira@mi.etat.lu">cristina.moreira@mi.etat.lu</a>

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

**Le Ministre de l'Intérieur**



Dan Kersch